

**LES HABITATS
NATURELS**

Carte 5

PELOUSE A ORPINS ET ARMOISE CHAMPETRE

Classification

Code Corine Biotope : 34.342

Code Natura 2000 : 6210 - 38

« Pelouses sur sables légèrement calcaires »

Pelouses subatlantiques xériques acidoclines sur sables alluviaux

Physionomie, écologie, espèces caractéristiques

Il s'agit de pelouses rases à hautes selon les faciès, assez peu ouvertes (70-90 % de recouvrement herbacé). Elles comportent tous les types biologiques de plantes herbacées : des hémicryptophytes (plantes à rosettes et plantes cespitueuses), des géophytes (plantes à bulbe, tubercule ou rhizome), des chaméphytes (arbrisseaux et plantes suffrutescentes). Les espèces « indicatrices » du type d'habitat sont : l'Armérie des sables (*Armeria arenaria*), l'Alysson faux-alysson (*Alyssum alyssoides*), l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), la Potentille du printemps (*Potentilla neumanianna*), la Koelérie à grandes fleurs (*Koeleria gr. macrantha*), l'Orpin des rochers (*Sedum rupestre*), le Panicaut champêtre (*Eringium campestre*).



Armoise champêtre

Source : Flore Coste, 1998

Dynamique naturelle

Ces habitats évoluent vers des prairies à chiendents, des fourrés préforestiers puis localement vers des forêts alluviales à bois dur (Orme champêtre, Frêne commun, Chêne pédonculé).

Ils sont associés à l'action des grandes crues importantes, qui déposent des alluvions sableuses ou rajeunissent les milieux (destruction de la végétation). Mais leur stabilisation est liée également au pâturage extensif et à l'action des lapins.

Localisation

Les pelouses sont situées sur les terrasses alluviales tabulaires rarement inondées (fortes crues hivernales) des niveaux moyens à assez élevés du lit majeur. Entre Brassac et Pont-du-Château, les pelouses occupent actuellement des surfaces très restreintes : une petite station sur le secteur de Mezel-Dallet, une station sur la commune de Parentignat ; une station un peu plus importante sur la commune du Broc, où il s'agit d'une pelouse pionnière très ouverte sur sable comportant essentiellement trois espèces (Armoise champêtre, Orpin des rochers et Orpin blanc).

Valorisation socio-économique

La pelouse de Mezel-Dallet est située sur le champ captant de Mezel-Dallet.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	Nécessité d'un sol superficiel favorable aux plantes adaptées à une forte sécheresse estivale. Dépôt d'alluvions caillouteuses ou rajeunissement par les grandes crues/ Actions des lapins.	Colonisation par les ligneux. Colonisation par les graminées sociales, en particulier les chiendents hybrides et le Pâturin à feuilles étroites.
<i>Facteurs humains</i>	Aucune gestion Entretien extensif (fauche ou pâturage) pour bloquer la dynamique végétale.	Mise en culture, dégradation par des aménagements. Surpâturage. Exploitation de granulats. Eventuellement la circulation d'engins motorisés (véhicules tout-terrain) ou surfréquentation.

Etat de conservation et responsabilité du site

L'état de conservation de cet habitat est assez mauvais dans ce site NATURA 2000, car il occupe désormais de très faibles superficies.

Etat de référence : Parmi les trois sites répertoriés, le plus caractéristique est celui de Mézel-Dallet car elle comporte un grand nombre de plantes « indicatrices », alors que celui du Broc est une pelouse pionnière sans le cortège des plantes caractéristiques.

Valeur écologique

- habitat extrêmement relictuel, réduit aujourd'hui à un petit nombre de sites de surface restreinte ;
- flore : pas de plantes remarquables recensées sur les pelouses répertoriées ;
- faune : milieu favorable à des espèces remarquables (Alouette lulu, Oedicnème, Pie-grièche écorcheur), associé aux milieux ouverts voisins (prairies, cultures).

Préconisations de gestion

➤ Maintien ou restauration de la dynamique fluviale, qui permet une régénération des pelouses auxquelles elle s'applique. Sur les autres secteurs, les pelouses peuvent évoluer vers des fourrés denses si elles ne font l'objet d'aucun entretien. Un pâturage très extensif afin d'éviter le sur-piétinement ou un débroussaillage éventuel peuvent donc être nécessaires pour bloquer la dynamique végétale.

- Gestion par pâturage

- . Pâturage extensif et occasionnel (0,2 UGB/ha) pour éviter la colonisation par les prunelliers.
- . Pas de fertilisation ni de traitement phytosanitaire.
- . Lorsque les pelouses à orpins s'insèrent dans des unités pastorales plus larges, maintenir une pression de pâturage limitée et éviter d'affourager sur les zones de pelouse.
- . Une pression de pâturage trop forte peut cependant entraîner une dégradation du tapis herbacé.

- Gestion par la fauche :

- . En cas de fauche, une exportation des produits de coupe est souhaitable ;
- . Pas de fertilisation ni de traitement phytosanitaire.

La mise en place de pâturage paraît difficile pour les sites du Broc et de Parentignat étant donné le contexte. Pour Mezel - Dallet, le pâturage est possible, mais il n'est pas forcément compatible avec la protection des captages d'eau potable.